

Commune de Tornay
Middes Art Center (MAC)
Modification de la fiche projet P0803 du PDCant

Musée d'art contemporain (MAC) Middes	Musée d'art contemporain (MAC) Middes	Centre culturel et d'art contemporain (MAC) de Middes
<i>V4 En vigueur</i>	<i>V5 En traitement : coordination réglée</i>	<i>Nouvelle proposition</i>
<p>1. Description du projet</p> <p>Le projet MAC Middes se situe sur le territoire communal de Tornay, dans le secteur de Middes et a pour objectif de transformer l'enceinte et les anciens bâtiments militaires en un musée et un parc agrémenté de sculptures et d'œuvres d'art. La surface totale représente 80'000 m². Les constructions existantes ne sont pas dignes de protection.</p>	<p>1. Description du projet</p> <p>Le projet MAC Middes se situe sur le territoire communal de Tornay, dans le secteur de Middes et a pour objectif de transformer l'enceinte et les anciens bâtiments militaires en un musée et un parc agrémenté de sculptures et d'œuvres d'art. La surface totale représente 80'000 m². Les constructions existantes ne sont pas dignes de protection.</p>	<p>1. Description du projet</p> <p>Le projet de Centre culturel et d'art contemporain (MAC) de Middes se situe sur le territoire communal de Tornay, dans le secteur de Middes. Il vise à transformer l'enceinte et les anciens bâtiments militaires actuellement exploité par l'Armée Suisse, afin de le rendre accessible à la population.</p> <p>L'affectation en zone spéciale concerne 80'000 m² en suivant exactement l'emprise actuelle des installations militaires. En termes de constructibilité, un objectif total à terme est fixé à 6'000 m² de surface brute de plancher.</p>
		<p>2. Contexte du projet</p> <p>En 1999, l'Armée suisse fait face à un nouveau contexte géopolitique, consécutif de la chute de l'URSS et à la réunification allemande : elle prononce le démantèlement et la réaffectation de la base de lancement de missiles sol-air Bloodhound de Middes. Pour la Fondation Leschot, porteuse du projet MAC, une opportunité de valoriser ce site unique naît de cette réaffectation. Œuvrant pour favoriser l'attractivité culturelle et touristique de la Glâne, le centre culturel et d'art contemporain (MAC) de Middes propose une importante collection d'œuvres d'artistes partiellement actifs durant la Guerre froide ou s'en inspirant. L'ancien site militaire retenu pour son implantation sert de catalyseur au dialogue entre art contemporain et histoire récente.</p>

		<p>L'expérience de visite proposée au MAC combinera art contemporain, histoire militaire, paysage et nature. Elle offrira aux visiteurs, encouragés à utiliser des modes de transport doux, une perspective nouvelle sur l'art et son interaction avec l'environnement.</p> <p>L'armée, le canton, la région et la commune soutiennent ce projet d'intérêt public. Le projet est uniquement financé par des fonds privés permettant la renaturation et la mise en valeur du lieu existant ainsi que sa viabilité à long terme.</p> <p>L'étude de marché préalable, élaborée sur la base d'un benchmark de programmes artistiques et culturels similaires et d'une évaluation de la zone de chalandise du MAC, estime une fréquentation annuelle de l'ordre de 14'000 visiteurs.</p>
<p>2. Justification de la localisation</p> <p>Le site de Middel a été choisi en particulier pour le panorama de 360° qu'il offre sur le paysage suisse. De plus, le site qui appartenait précédemment à Armasuisse a été aliéné au canton de Fribourg. Ce dernier va le remettre à la Fondation Leschot une fois que le projet sera plus concrétisé.</p>	<p>2. Justification de la localisation</p> <p>Le site de Middel a été choisi en particulier afin de mettre en avant les valeurs historiques et atypiques des installations militaires existantes. Il s'agit donc d'un projet imposé par sa destination. De plus, le site offre un panorama de 360° sur le paysage suisse.</p>	<p>3. Justification de la localisation</p> <p>Le projet repose sur une volonté publique et privée partagée de mettre en valeur le site militaire de l'ancienne base de missiles de Middel, à travers l'art, en mettant en évidence le lien fort entre le patrimoine artistique de la Fondation Leschot et l'histoire militaire du site. La base et ses bunkers fournissent un écran pour exposer les œuvres de la Fondation et peuvent servir d'inspiration et de canevas à la création de nouvelles œuvres. Le concept et la programmation du MAC sont intimement liés au site de la base militaire de Middel : le projet perdrait tout son sens et sa force s'il devait être développé sur un autre site. En ce sens la localisation est imposée par la destination.</p> <p>Le site militaire est dépourvu de valeur écologique comme l'a démontré la note d'expertise environnementale de 2023. L'étude de faisabilité et la pesée des intérêts ont démontré une prise en compte équilibrée des intérêts en présence.</p> <p>Le site figure dans le Plan sectoriel militaire de la Confédération. Toutefois, le 29 avril 2014 l'Armée a accordé un droit d'emption à l'État de Fribourg pour la base miroir sud, afin de permettre la réalisation d'un musée. Ce geste ouvre la voie à une reconversion encadrée par la fiche T124 du Plan directeur cantonal, laquelle prévoit qu'en cas de projet de réaffectation civile d'installations militaires, les possibilités de mise en zone doivent être</p>

		<p>étudiées conformément aux buts et principes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). En ce sens, il convient de préciser que le projet MAC répond aux exigences des art. 1 ss LAT.</p> <p>Le MAC sera un espace unique où l'art contemporain, l'histoire et la nature se rencontrent. Il convertira les bunkers en lieux d'exposition, créera des nouveaux espaces d'exposition ainsi qu'un vaste parc de sculptures avec une vue imprenable sur les Alpes et le Jura. La nature reprendra ses droits sur la colline, grâce à un concept de revitalisation de la biodiversité. Un moodboard et un masterplan paysager accompagnent l'étude de faisabilité et esquissent le potentiel caractère futur du site.</p>
<p>3. Contraintes à prendre en compte</p> <p>Eaux : lors de la construction, il faut prendre en compte le fait que le site se trouve en zone de protection des eaux et que cela peut mener à des restrictions lors de la conception du projet.</p> <p>Patrimoine : les villages « Torny-le-Petit », « Torny-le-Grand » et « Middel » sont inscrits dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse. Lors de la modification du plan d'aménagement local (PAL), nécessaire pour ce projet, il y a lieu de prendre en compte que la vue dégagée est protégée de ces villages jusqu'au site prévu. De plus, les bâtiments ne devront pas dépasser l'altitude maximale de 743 m et une déclivité de -1° en raison du radar MALS+.</p> <p>Transports publics (TP) : conformément à la décision D 2.9.1 du plan cantonal des transports, une desserte en TP ou en mobilité douce est à favoriser pour un projet de ce type (musée et parc). Deux arrêts (Middel et Torny) sur la ligne de car postal 462 Rosé-Romont existent actuellement aux alentours du site. Néanmoins, il n'existe pas de chemins pour piétons sécurisés pour les relier au site et ils en sont trop éloignés. Par</p>	<p>3. Contraintes à prendre en compte</p> <p>Eaux : lors de la construction, il faut prendre en compte le fait que le site se trouve en zone de protection des eaux et que cela peut mener à des restrictions lors de la conception du projet.</p> <p>Patrimoine : les villages « Torny-le-Petit » est inscrit à l'ISOS et les sites de « Torny-le-Grand » et « Middel » sont répertoriés en tant que sites construits d'importance régionale ou locale. Lors de la modification du plan d'aménagement local (PAL), nécessaire pour ce projet, il y a lieu de prendre en compte que la vue dégagée est protégée de ces villages jusqu'au site prévu.</p> <p>Les bâtiments ne devront pas dépasser l'altitude maximale de 743 m et une déclivité de -1° en raison du radar MALS+.</p> <p>Affectation : le projet nécessite une mise en zone spéciale selon l'article 18 LAT.</p> <p>Transports publics (TP) : conformément à la décision D 2.9.1 du plan cantonal des transports, une desserte en TP ou en mobilité douce est à favoriser pour un projet de ce type (musée et parc). Une étude de mobilité présentant les enjeux et les mesures à mettre en place a été</p>	<p>4. Contraintes à prendre en compte</p> <p>> Eaux souterraines</p> <p>Lors de la construction, il faudra prendre en compte le fait que le site se trouve en secteur Au de protection des eaux, circonstance pouvant mener à des restrictions lors de la conception du projet, notamment relatives aux constructions souterraines et à la rétention des eaux.</p> <p>> Épuration et gestion des eaux</p> <p>En ce qui concerne les eaux usées, les installations existantes sont raccordées à la STEP de Torny. Une extension du raccordement devra être prévue lors de la construction du MAC. A l'horizon 2026, l'épuration sera gérée par la STEP régionale de Payerne. Afin d'assurer le bon dimensionnement des installations, une coordination est à prévoir entre la commune et l'association intercommunale de l'EPARSE pour le raccordement des eaux usées.</p> <p>> Rayonnements non ionisants</p> <p>En 2011, un rapport a été réalisé afin d'étudier la conformité du radar à l'ORNI. En mai 2020, le Centre de compétence Science & Technologie d'armasuisse a étudié la problématique de l'influence du rayonnement de ce même radar MALS ASR sur la sécurité des gens présents sur le site. Aujourd'hui, les résultats de ces rapports sont toujours valides.</p>

<p>conséquent, un nouvel arrêt plus proche doit être planifié sur la route cantonale. La ligne 462 effectue actuellement environ 20 courses par jour durant la semaine et seulement 6 par jour le week-end. Cela semble être trop peu pour un projet touristique. Par conséquent, une amélioration de la desserte en TP le week-end devrait être envisagée. L'arrêt Rosé de la ligne de bus 462 est toutefois relié au Réseau express régional.</p>	<p>menée. Deux arrêts (Middes et Torny) sur les lignes de car postal 20.460 et 20.462 Rosé-Romont existent actuellement aux alentours du site. Néanmoins, il n'existe pas de chemins pour piétons sécurisés pour les relier au site et ils en sont trop éloignés. Par conséquent, un nouvel arrêt plus proche devrait être planifié sur la route cantonale. Les lignes à proximité effectuent actuellement environ 20 courses par jour durant la semaine et seulement 6 par jour le week-end. Cela semble être trop peu pour un projet touristique. Par conséquent, une amélioration de la desserte en TP le week-end devrait être envisagée. L'arrêt Rosé des lignes de bus 20.460 et 20.462 est toutefois relié au Réseau express régional.</p> <p>Mobilité douce : sur la base de l'étude de mobilité, le projet prévoit la réalisation d'une liaison pour la mobilité douce depuis les villages de Torny-le-Grand et Middes. Cette section est prévue comme tronçon à créer dans le plan directeur régional dans la perspective d'apporter une plus-value importante à la continuité du réseau. Elle devra en outre être inscrite dans le plan directeur communal.</p> <p>Surfaces agricoles d'assolement : Des surfaces agricoles d'assolement se situent à la limite sud du périmètre de projet. EN cas d'emprise du projet sur les SDA, il convient d'expliquer comment les emprises ont été minimisées.</p> <p>Avec une superficie totale de près de 80'000 m², le projet est soumis à étude d'impact sur l'environnement.</p>	<p>Cela étant, toute nouvelle construction devra respecter l'ORNI et, en particulier, les valeurs limites d'installation applicables aux nouvelles zones à bâtir, au sens de l'art. 16 de l'ORNI.</p> <p>> Patrimoine</p> <p>Les villages de Torny-le-Petit, Torny-le-Grand et Middes figurent à l'inventaire des sites bâtis à protéger, d'importance régionale, et le site se situe dans le prolongement de l'échappée dans l'environnement (EE III) de Middes, présentant un objectif de sauvegarde 'a'.</p> <p>L'intégration dans le paysage est une condition obligatoire à la réalisation du projet, qui devra préserver le site et son panorama ainsi que les vues depuis les villages. Toutes les interventions sur le site auront une faible hauteur, compatible avec ces exigences.</p> <p>> Mobilité</p> <p>La résolution des enjeux d'accessibilité est cruciale pour la pérennité du projet à long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - TP : Les réflexions de renforcement de l'offre en transports publics sont en cours, font l'objet d'une convention avec la commune de Torny et sont incluses dans le plan directeur régional de la Glâne. Il s'agit notamment de créer un arrêt de bus au niveau de l'entrée au site du MAC à mi-parcours entre les villages de Middes et de Torny-le-Grand, et d'augmenter la cadence des bus transitant par la Route de Romont, principalement le weekend. - MD : Le plan directeur régional de la Glâne prévoit, dans la fiche relative au MAC (P1. Point de vue et installations militaires à Middes), de créer un tronçon de mobilité douce entre Torny-le-Grand et Middes, en le faisant transiter par la partie nord du site, au travers du futur parc de sculptures. Le projet s'appuie sur un concept d'écotourisme et souhaite favoriser une accessibilité à vélo en lien avec la Route du cœur et la Via Jacobi. A une échelle locale, le projet s'inscrira dans les schémas régionaux de randonnée pédestre et de tourisme cyclable en
---	---	---

		<p>ajoutant une animation de la promenade en proposant une étape artistique, patrimoniale et naturelle. La délimitation des accès et les conditions d'accès au parc de sculptures seront modelées pour en faire un lieu de délasserement.</p> <p>- TIM : L'étude de mobilité a considéré une fréquentation hebdomadaire de 388 visiteurs pendant 36 semaines d'ouverture du musée. Il en résulte une offre en stationnement requise lors d'une exploitation normale de 33 places. Celles-ci pourront être aménagées sur le secteur bitumé existant situé devant les bunkers près de l'accès au site depuis la Route de Romont. Pour répondre aux pics de fréquentation, l'offre sera plafonnée à 48 places (correspondant aux besoins définis par la norme VSS).</p> <p>> Affectation Le projet nécessite une mise en zone spéciale selon l'article 18 LAT.</p> <p>> Étude d'impact Avec une superficie totale de près de 80'000 m², le projet est soumis à étude d'impact sur l'environnement.</p>
--	--	--